



La prochaine formation au CQP RUESRC du 12 septembre au 7 octobre 2022 (hors épreuves de certifications) au sein du CFM DUPE est, à priori, validée.

**Profitez-en pour vous pré-positionnez !!!**

Malgré la fermeture estivale du CFM DUPE du 25 juillet au 18 août inclus, vous pouvez d'ores et déjà vérifier si vous répondez aux **critères d'éligibilités administratifs réglementés par l'ANFA AVANT** toutes inscriptions dans un centre de formation.

Nous vous invitons vivement à nous **envoyer les pièces administratives** attendus par mail à [cfm-dupe@orange.fr](mailto:cfm-dupe@orange.fr) pendant notre période d'absence (cf. page 2 et 4).

**Dès notre retour, nous prioriserons le traitement de votre demande de formation.**

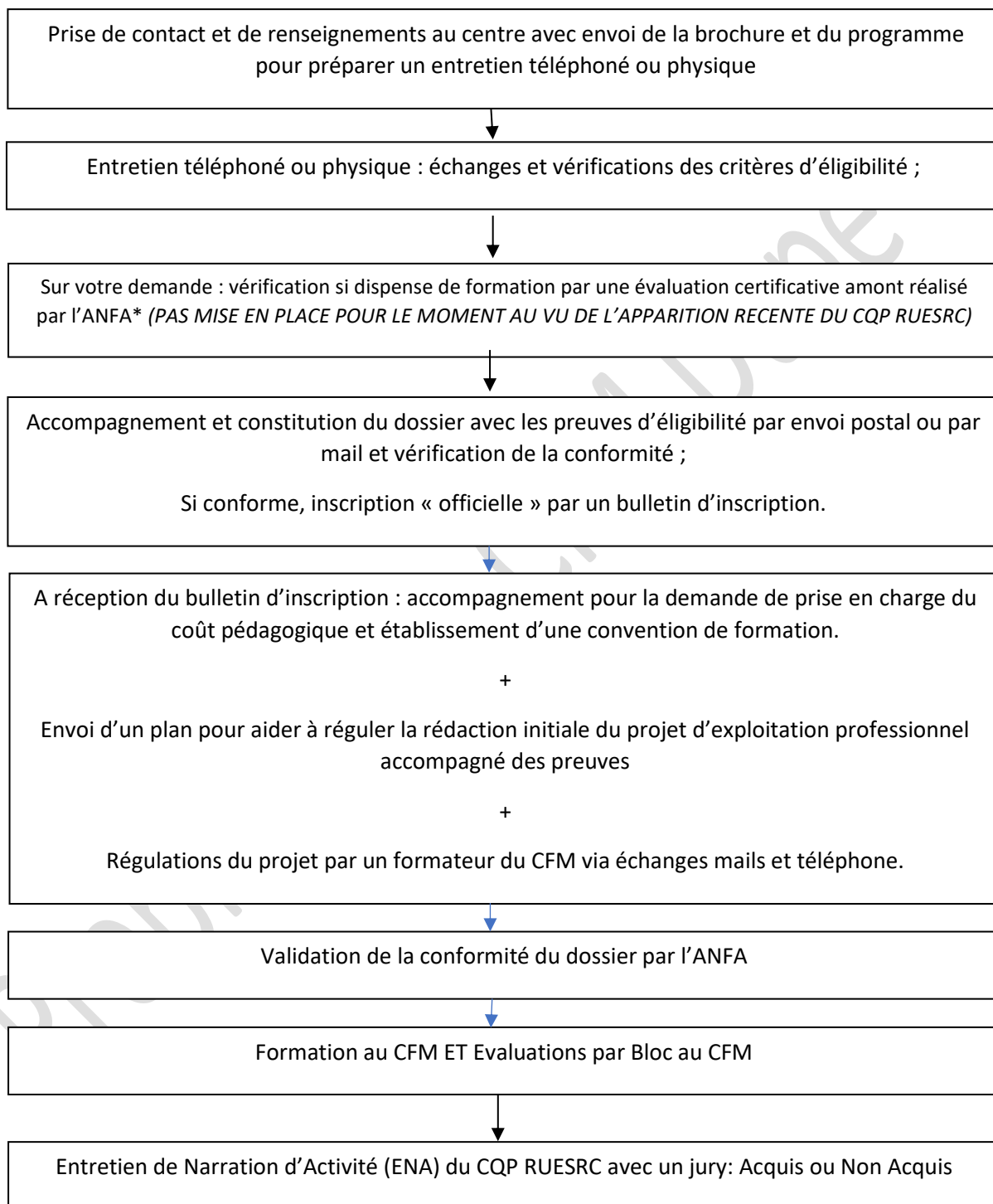
Veillez à bien nous laisser vos **coordonnées téléphoniques** et **plusieurs de vos disponibilités** afin de vous contacter rapidement et échanger sur votre projet.

En fonction de votre statut, contacter vos interlocuteurs respectifs pour discuter des possibilités existantes pour la prise en charge du coût pédagogique de la formation :

- ➔ Demandeur d'emploi => conseiller Pôle Emploi ;
- ➔ Salarié=> conseiller OPCO Mobilités de votre département (consulter [opcomobilites.fr](http://opcomobilites.fr)) ;
- ➔ Travailleur non-salarié=> contacter AGEFICE ou FIFPL (selon votre dernière attestation CFP depuis votre compte URSSAF)

A très bientôt...

Une certaine procédure est à respecter pour bénéficier de l'entrée en formation et du suivi de formation au sein du CFM Dupé ; **La procédure est réglementée par l'ANFA et le CFM Dupé suit strictement cette réglementation.**



\*Dispense de formation si possession, en cours de validité, de diplôme, de titre, certificat, blocs de compétences et unités de compétences permettant de faire reconnaître, par équivalence, des blocs de compétences (et donc toutes les unités de compétences qui le constituent).

## CALENDRIER DE FORMATION : ORDRE CHRONOLOGIQUE TEMPOREL

MOIS	SEMAINE N°	DATES	ACTION DE FORMATION	NOMBRE D'HEURES EN FORMATION	NOMBRE D'HEURES EN EVALUATION	
SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022	37	LUNDI 12 SEPTEMBRE	BC 3 – UC 3.1	7		
		MARDI 13 SEPTEMBRE	BC 3 – UC 3.2 ET 3.3	7		
		MERCREDI 14 SEPTEMBRE	BC 3 – UC 3.4	7		
		JEUDI 15 SEPTEMBRE	BC 3 – UC 3.5	7		
		VENDREDI 16 MARS	FORMATION COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE	7 OU 6		
	38	LUNDI 19 SEPTEMBRE	BC 2 – UC 2.2	7		
		MARDI 20 ET MERCREDI 21 SEPTEMBRE	BC 2 – UC 2.3	14		
		JEUDI 22 ET VENDREDI 23 SEPTEMBRE	BC 2 – UC 2.1	14		
	39	LUNDI 26 ET MARDI 27 SEPTEMBRE	BC 2 – UC 2.4	14		
		MERCREDI 28 SEPTEMBRE	EVALUATION DU BC 2		≈ 3H00	
		JEUDI 29 SEPTEMBRE	B.C 1 – UC 1.1	7		
		VENDREDI 30 SEPTEMBRE	B.C 1 – UC 1.4	7		
	40	LUNDI 3 ET MARDI 4 OCTOBRE	BC 1 – UC 1.2	14		
		MERCREDI 5 OCTOBRE	BC 1 – UC 1.5	7		
		JEUDI 6 OCTOBRE	BC 1 – UC 1.6	7		
		VENDREDI 7 OCTOBRE	BC 1 – UC 1.3	7		
	41	LUNDI 10 OCTOBRE	FORMATIONS COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES OU EVALUATION DU BC 1 ET BC 3	7 OU 6 PAR JOUR SI FORMATION COMPLEMENTAIRE	≈ 2H00 POUR LES EVALUATIONS DU BC 1 ET BC 3	
		MARDI 11 OCTOBRE				
		MERCREDI 12 OCTOBRE				
	JEUDI 13 OCTOBRE					
	42	LUNDI 17 OCTOBRE	ENTRETIEN DE NARRATION D'ACTIVITES		≈ 30 MINUTES	
		MARDI 18 OCTOBRE				
	<i>TOTAL DES HEURES DE FORMATION</i>				126H OU 150H OU 154H	
	<i>TOTAL DES HEURES D'EVALUATION</i>					<i>MINIMUM 5H30</i>

Ce parcours de formation est défini de manière continue dans le but de permettre aux stagiaires de s'imprégner efficacement des contenus de formation. Comme référencé ci-dessus, la formation s'étend donc sur cinq semaines à raison de cinq jours maximums par semaine ; du lundi 12 septembre au vendredi 7 octobre 2022.

**Les évaluations par bloc de compétences ont été modifiées en juin 2020 :**

**Des études de cas et des mises en situation relatives aux blocs de compétence remplacent les évaluations en ligne.**

L'Entretien de Narration d'Activité (ENA) devant le jury se déroulera après la fin de formation, de manière à comptabiliser si le candidat remplit les conditions pour accéder à cet entretien.

La réalisation de cet ENA devant les membres du jury succinctement à la formation permet au candidat de rester imprégner des contenus de formation.

## COMMENT PROCÉDER POUR S'INSCRIRE AU CFM DUPÉ ?

- Selon les organismes financeurs, veillez à respecter ces délais pour la réception de votre dossier :
  - CPF : à partir de votre compte personnel de formation, sélectionner notre formation et demander votre inscription après vérification de votre éligibilité à la formation,
  - Contacter un CEP pour un accompagnement avec le CPF PTP (*non éligible à ce jour*),
  - Contacter votre conseiller OPCO MOBILITES : avant la date d'entrée en formation,
  - Pôle Emploi : dossier déposé 15 jours avant la date d'entrée en formation ou voir avec le conseiller qui suit le projet ;
- Chaque dossier de candidature doit comporter :
  - un CV avec date et lieu de naissance (pour l'inscription sur l'application de l'ANFA),
  - une lettre de motivations justifiant les choix de cette formation au sein du CFM Dupé,
  - une copie recto-verso de votre pièce d'identité,
  - une copie des diplômes obtenus (quels qu'ils soient),
  - la copie recto verso de votre permis de conduire,
  - la copie recto verso de votre autorisation d'enseigner en cours de validité si ECSR<sup>1</sup>,
  - une attestation sur l'honneur de la validité du permis de conduire et de l'autorisation d'enseigner (si enseignant) (c.à.d. ne pas être sous la mesure d'une rétention, d'une suspension, d'une invalidation ou d'une annulation du permis de conduire et de l'autorisation d'enseigner pour les enseignants) ;
  - un justificatif prouvant une expérience d'au moins 1607 heures en tant qu'ECSR (attestation employeur, contrat de travail) **OU** d'un justificatif prouvant une expérience d'au moins 1607 heures en activité salariée dans une auto-école,
  - la notification de recevabilité dans le cadre d'une VAE,
  - la copie du livret de suivi d'acquisition de blocs et/ou unités de compétences préalablement acquis (si concerné(e)),
  - le dossier écrit expliquant le projet d'exploitation accompagné des preuves (modèle à titre d'exemple fourni une fois l'inscription validée ; à rédiger de manière informatique)

La constitution du dossier peut être faite en collaboration avec le CFM

## QUELS COUTS ?

- Formation continue :
  - ☐ Formation au CQP RUESRC 126h00 = 4032.00€ nets<sup>2</sup>  
150h00 = 4800.00€ nets  
154h00 = 4928.00€ nets
    - Acompte de 30% à prévoir à l'inscription
    - (CPF, OPCO MOBILITES, POLE EMPLOI, financement individuel, financement entreprise, etc.)
  - ☐ Formation partielle au CQP RUESRC 32 € nets / heure
    - Acompte de 30% à l'inscription puis solde en début de formation  
Modalités de paiement adapté en fonction de l'organisme financeur (OPCO MOBILITES, POLE EMPLOI, financement individuel, financement entreprise, etc.)

NB : les livres et documents officiels nécessaires sont facturés en plus. Les frais de supports pédagogiques (classeur, fiches, clé USB ...), les défraiements liés aux évaluations des blocs de compétences et entretiens de narration d'activités sont OFFERTS pour la session de septembre et octobre 2022.

<sup>1</sup> Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

<sup>2</sup> Organisme non assujetti à la TVA par option fiscale